

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 07/02/22
EN VISIOCONFÉRENCE

Présents en visio : MM. J-P LEDUC (Président), P. GUILLEBEAUX (CD), R. PANARIELLO, S. PILLEMONT, MME.Y. RUPERT

Absents excusés : GOBIN ? L. JOUBERT (vice Président), J. VESQUES.

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départemental, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission rappelle que pour tout courrier doivent être indiqués le numéro de match, la catégorie, division, poule et la date du match sous peine d'amende pour courrier sans référence de match de 8€ (Annexe 2 du RS du DYF).

RAPPEL REGLEMENT FORFAIT EQUIPE I

Le forfait d'une équipe entraîne automatiquement le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge. (ART 23-1 DU RS).

PASS VACCINAL & PASS SANITAIRE

- Le **Pass Vaccinal** est obligatoire pour toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans,
- Le **Pass Sanitaire** est obligatoire pour toutes les personnes d'au moins 12 ans et de moins de 16 ans.
- Aucun Pass pour toutes les personnes de moins de 12ans.

QU'EST-CE QUI VOUS PERMET D'OBTENIR UN PASS VACCINAL ?

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19.
- ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

ATTENTION :

Une **dérogation** permettant d'utiliser un certificat de test négatif de moins de 24h dans le cadre du Pass Vaccinal, sera possible **jusqu'au 15 février**, pour les personnes ayant reçu leur première dose de vaccin, dans l'attente de leur deuxième dose dans le délai d'un mois maximum. Ces personnes devront présenter le certificat de première injection datant de 28 jours maximum au personnel de santé réalisant le dépistage.

QU'EST-CE QUI VOUS PERMET D'OBTENIR UN PASS SANITAIRE ?

- ⇒ Soit présenter un schéma vaccinal complet ;
- ⇒ Soit présenter un test PCR ou antigénique négatif de moins de 24h (avant le contrôle d'avant match) ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de rétablissement de la covid-19 ;
- ⇒ Soit présenter un certificat de contre-indication à la vaccination covid.

La présentation du Pass Sanitaire et Vaccinal sous forme de **QR code au format papier ou numérique** est OBLIGATOIRE pour figurer sur une feuille de match pour toutes les personnes d'au moins 12 ans.

SITUATION FINANCIERE DES CLUBS (COMPTE LIGUE)

FOOT À 11

Situation du club de 560384 LFC MAGNANVILLE

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 06/12/2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 13/12/2021,
Considérant que le club a régularisé sa situation le 15/01/2022.

Considérant qu'entre le 13/12/2021 et 15/01/2022, l'équipe Séniors 1 a disputé 1 rencontre :

D5-A DU 09/01/2022 55296.1 LFC MAGNANVILLE 1 / ISSOU AS 2

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe SENIORS 1 de LFC MAGNANVILLE.
La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

Situation du club de 581511 O. DE MANTES FOOTBALL CLUB

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 06/12/2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 13/12/2021,
Considérant qu'a ce jour le club n'a pas régularisé sa situation
Considérant qu'entre le 13/12/2021 et ce jour, l'équipe Séniors 1 a

disputé 2 rencontres :

D5-A DU 23/01/2022 55304.1 BREVAL LONGNES FC 1 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

D5-A DU 06/02/2022 55287.1 VAUXOISE ES 2 / MANTES OLYMPIQUE FC 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 06/12/2021 et retire 2 points fermes au classement 2021/2022 de l'équipe SENIORS 1 de MANTES OLYMPIQUE
La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

FUTSAL SENIORS

Situation du club de 847997 JOUARS PONTCHARTRAIN A. F. R.

La Commission,
En application de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France lors de sa réunion du 06/12/2021 de sanctionner de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (championnat et coupes) les clubs n'ayant pas régularisé leur situation financière (2ème quote-part licences et/ou du relevé des Droits de Changement de Club) vis-à-vis de la Ligue au plus tard le 13/12/2021,
Considérant que le club a régularisé sa situation le 31/12/2021.

Considérant qu'entre le 13/12/2021 et 31/12/2021, l'équipe Séniors FUTSAL a disputé 1 rencontre :

D1-U DU 14/12/2021 54272.1 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / MONTESSON US 1

Par ces motifs,
Fait application de l'article 3.8.1 du règlement sportif de la ligue de Paris Ile de France et de la décision du Comité de Direction de la Ligue de Paris Ile de France du 06/12/2021 et retire 1 point ferme au classement 2021/2022 de l'équipe SENIORS FUTSAL de JOUARS PONTCHARTRAIN 1.
La Commission rappelle que votre club s'expose à des retraits de points supplémentaires en l'absence de régularisation de sa situation financière.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL,
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

U18

D3-B DU 23/01/2022 52185.1 ACHERES CS 1 / HOUILLES AC 3

U16

D4-A DU 23/01/2022
53672.1 AUBERGENVILLE FC 1 / LFC MAGNANVILLE 1

1er RAPPEL

SENIORS

D5-D DU 30/01/2022
54592.1 ESSARTS LE ROI AGS 2 / YVELINES/MONTFORT 1

FORFAIT GENERAL

Après le début des compétitions

SENIORS

D5-C ABLIS FC SUD 78 2

VETERANS

D4-A BUCHELOISE/MANTOIS 12

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

3EME FORFAIT

SENIORS

D5-C DU 06/02/2022
55385.1 ABLIS FC SUD 78 2

FORFAITS NON AVISES

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT

SENIORS

D2-B DU 06/02/2022
50287.1 ELANCOURT OSC 1

CDM

D2-A DU 06/02/2022
54978.1 ACHERES BENFICA AP 6

YVELINES FOOTBALL N° 1699

U14

D4-A DU 06/02/2022
55540.2 AFC MANTES YVELINES 1

FORFAITS AVISES
3EME FORFAIT

VETERANS

D4-A DU 06/02/2022
51511.1 BUCHELOISE/MANTOIS 12

FORFAITS AVISES
2EME FORFAIT

SENIORS

D5-C DU 06/02/2022
55381.1 YVELINES/MONTFORT 2

FORFAITS AVISES
1ER FORFAIT

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE A DU 04/02/2022
53995.1 JUZIERS FC 1

POULE B DU 04/02/2022
55040.1 MARCQ FC 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 19/02/2022

U14

D2-A
52975.2 GARGENVILLE STADE 1 / POISSY AS 3

A JOUER LE 20/02/2022

SENIORS

D2-B
50286.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / NEAUPHLE-PONT. 2

VETERANS

D4-C
51179.1 VALLEE 78 F.C. 12 / YVELINES U.S. 12

D5-A
53575.1 GUITRANCOURT ASF 11 / BOUAFLE /FLINS ENT. 11

D5-B
55448.1 GUERVILLE ARNOUVILLE 13 / ANDRESY F.C. 12

U18

D3-C
55910.1 VALLEE 78 F.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1

A JOUER LE 21/02/2022 A 21H

FUTSAL SENIORS

D1-U
54270.2 ASCT 1 / ROSNY S/S CSM 1

A JOUER LE 26/02/2022

U14

D2-B
53026.2 VOISINS FC 1 / CHATOU AS 1
A JOUER LE 27/02/2022

SENIORS

D1-U
50064.1 GARGENVILLE STADE 1 / USBS EPONE 1

VETERANS

D2-A
51243.1 GARGENVILLE/LAINV 11 / LIMAY ALJ 11
51246.1 VILLENES ORGEVAL 11 / CHATOU AS 11

A JOUER LE 05/03/2022

U14

D2-B
53043.2 MAUREPAS AS 1 / BAILLY NOISY SFC 1

A JOUER LE 06/03/2022

VETERANS

D4-A
51506.1 JUZIERS F.C. 11 / POISSY ST G. CHI AS 12

D5 -B
55442.2 LE PECQ US 12 / CARRIERES /S

Mardi 8 février 2022

A JOUER LE 14/03/2022 A 21H

FUTSAL SENIORS

D1-U
54247.2 ASCT 1 / LA TOILE 2

A JOUER LE 26/03/2022

U14

D2-B
53038.2 VOISINS FC 1 / CELLOIS CS 1

CY U14

59306.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / BOUAFLE-FLINS ENT. 1
Ou
59307.1 CARRIERES S/SEINE US 1 / PLAISIROIS FO 1

A JOUER LE 28/03/2022 A 21H

FUTSAL SENIORS

D1-U
54256.2 ASCT 1 / VECTEUR SPORT 2

A JOUER LE 14/04/2022

FUTSAL SENIORS

D2-U
55829.2 CHATOU FUTSAL CLUB 1/ CBPS 78 2

A JOUER LE 01/05/2022

SENIORS

D2-B
50289.1 MAULOISE U.S. 1 / CHATOU AS 2

A JOUER LE 05/05/2022

FUTSAL SENIORS

D2-U
55834.2 CHATOU FUTSAL CLUB 2/ CHATOU FUTSAL CLUB 1

A JOUER LE 10/05/2022 A 21H15

FUTSAL SENIORS

D1-U
54241.2 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ASCT 1

A JOUER LE 11/05/2022 A 21H

FUTSAL SENIORS

D1-U
54274.2 ASCT 1 / MONTESSON US 1

A JOUER LE 23/05/2022 A 21H

FUTSAL SENIORS

D1-U
54278.2 ASCT 1 / ASJA 1

MATCHES A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A

53942.1 ANDRESY F.C. 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53959.1 EPONE U.S.B.S. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53961.1 JUZIERS F.C. 1 / MEULAN C.N. 1
53963.1 GARGENVILLE/LAINV 1 / ROSNY S/SEINE C.S.M. 1
53972.1 ISSOU AS 1 / ANDRESY F.C. 1
53980.1 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
53987.1 VAUXOISE ES 1 / JUZIERS F.C. 1

POULE B

54994.1 MARCQ FC 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55000.1 HOUDANAISE REGION FC 1 / MAUREPAS AS 45
55008.1 PERRAY FOOT. ES 1 / CROISSY U.S. 1
55021.1 MAULOISE U.S. 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
55027.1 MARCQ FC 1 / MAUREPAS AS 45
55043.1 PERRAY FOOT. ES 1 / MONTIGNY LE BX AS 1

U14

D2-B
53027.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / TRAPPES ES 2

COURRIER

SENIORS FUTSAL

564043 ASCT

Suite à un changement des créneaux d'occupation du gymnase CHRISTIAN MARTY de TOUSSUS LE NOBLE, le club demande le changement des dates de rencontre des matches à domicile. Les matches à domicile prévus initialement le samedi soir à 18h30, auront lieu dorénavant le lundi soir à 21h (voir les nouvelles dates dans la rubrique report).

Accord de la Commission

DEMANDES

SENIORS

SENIORS D4-B DU 13/02/2022

50538.2 MONTESSON US 2 / MAISONS-LAFFITTE FC 1

Demande de MONTESSON pour décaler le match de 15h à 17h car 2 matchs sont programmés à 13h, et à 15h il y a un problème de vestiaire.

Refus de MAISONS-LAFFITTE.

La Commission ne peut donner son accord.

VETERANS

D5 -B DU 13/02/2022

55442.2 LE PECQ US 12 / CARRIERES SUR SEINE US 12

Demande du PECQ pour inverser la rencontre et jouer au Stade des Terrasses à CARRIERES SUR SEINE.

Le match aller ayant été joué à CARRIERES SUR SEINE, ce match n'est pas censé s'y dérouler à nouveau. Cependant, suite à l'accord des 2 clubs et au manque de dates pour reporter des matchs,

la Commission donne son accord et précise que LE PECQ reste club recevant (tablette et arbitrage).

CDM

D2 -A DU 13/02/2022

54974.2 MESNIL ST DENIS ASL5 / MONTFORT FC 5

Demande du MESNILST DENIS pour jouer ce match à 11h afin de profiter du tout nouveau terrain synthétique.

Accord de la Commission.

U18

D1 U DU 13/02/2022

51940.2 VERSAILLES 78 FC 2 / CHESNAY 78 FC1

Demande de VERSAILLES pour jouer ce match à 12h en raison des occupations de terrain.

La Commission donne son accord.

D3-D DU 13/02/2022

55969.2 PLAISIROIS FO 2 / POIGNY LA FORET US 1

Demande de PLAISIROIS pour jouer ce match à 11h15, suite à deux matches à la même heure.

Accord de la Commission.

D3-B DU 20/02/2022

52153.1 LFC MAGNANVILLE 2 / MAURECOURT FC 1

Demande de MAGNANVILLE pour jouer ce match à 16h car un match de Coupe se déroule à 13h.

Accord de la Commission.

U16

D4-C DU 13/02/2022

52809.2 BAILLY NOISY SFC 2 / BOUGIVAL FOOT 1

Demande de BAILLY NOISY pour jouer ce match à 11h pour pouvoir jouer sur le terrain synthétique.

Sans l'accord de BOUGIVAL, la Commission ne peut donner son accord.

U14

D3-C DU 05/03/2022

53049.1 BUC FOOT AO 1 / YVELINES SUD 1

Demande de BUC pour jouer ce match le 26/03/2022.

La Commission ayant mis ce match au 05/03/2022 (date de report officielle) elle ne peut accepter votre demande.

D2-B DU 19/02/2022

53038.2 VOISINS FC 1 / CELLOIS CS 1

Demande du CELLOIS pour reporter le match car ce même jour il y a un plateau de futsal U14 au MESNIL ST DENIS.

La Commission donne son accord et reporte la rencontre au 27.03.22.

U14 CY

POULE UNIQUE DU 19/02/2022

**59306.1 CARRIERES/SEINE US 1 / BOUAFLES FLINS ENT 1
OU 59307.1 CARRIERES/SEINE US 1 / PLAISIROIS FO 1**

L'équipe de CARRIERES S/SEINE étant qualifiée en Coupe Futsal à cette date,

la Commission dit match à jouer le 26.03.22.

SENIORS FUTSAL

D2-U DU 07/04/2022

55829.2 CHATOU FUTSAL CLUB 1 / CBPS 78 2

Demande de CHATOU pour jouer ce match le 14/04/2022, en raison des élections Présidentielles prévues le 07/04/2022 au gymnase.

La Commission donne son accord.

D2-U DU 21/04/2022

55834.2 CHATOU FUTSAL CLUB 2 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

Demande CHATOU pour jouer ce match le 26/05/2022 en raison des élections Présidentielles prévues au gymnase le 21/04/2022.

Le 26/05/2022 étant la date des finales de la CY FUTSAL,

La Commission donne son accord sous réserve que l'équipe 1 soit ne soit pas qualifiée pour la finale.

D2-U DU 12/02/2022

55813.1 MUREAUX OFC 1 / CHATOU FUTSAL CLUB 1

Demande des MUREAUX pour reporter ce match en raison de l'indisponibilité du GYMNASSE.

La Commission dit match à jouer à une date ultérieure.

D1-U DU 15/02/2022

54241.2 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / ASCT 1

Demande de JOUARS PONTCHARTRAIN pour jouer ce match le 10.05.2022.

Accord de l'ASCT.

Accord de la Commission.

LUNDI SOIR

POULE B DU 28/02/2022

59200.1 SARTROUVILLE FC 1 / MAISONS LAFFITTE FC 1

Demande de SARTROUVILLE pour jouer ce match le 21/03/2022.

Le 28/02/2022 étant une date de report officielle, la Commission maintient ce match au 28/02/2022.

CAS COVID APRES VENDREDI 18H

SENIORS

D2-B DU 06/02/2022

50287.1 CONFLANS FC 2 / ELANCOURT OSC 1

Pris note du courrier d'ELANCOURT. Seuls 3 justificatifs sont valables.

La Commission est en attente des justificatifs complémentaires avant vendredi 11/02/2022 à 12h.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U18

D1-U DU 26/09/2021

51897.1 LIMAY ALJ 1 / CONFLANS FC 1

Transmis de la commission de discipline en instruction infligeant une suspension de terrain du stade du complexe sportif Fosses Rouges pour **6 matches dont 2 avec sursis** pour l'équipe U18-1 de LIMAY évoluant en en D1.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

Le terrain doit se trouver à plus de 10km des limites de la commune ou se trouve le siège social du club (*art 40 alinéa 7 du RS du DYF*).

La Commission désigne les matches suivants :

D1-U DU 06/02/2022

51955.1 LIMAY ALJ 1 / CHESNAY 78 FC 1

D1-U DU 06/03/2022

51938.1 LIMAY ALJ 1 / CLAYES S/BOIS USM 1

La Commission vous demande de trouver un terrain de substitution.

D1-U DU 20/03/2022

51900.2 LIMAY ALJ 1 / HOUILLES AC 2

D1-U DU 03/04/2022

51910.2 LIMAY ALJ 1 / VERSAILLES 78 FC 2

Accord avec le club et la Mairie de Bouafle pour jouer les matchs du 06.02, 20.03 et 03.04.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

SENIORS

D3-A DU 23/01/2022

50343.1 SARTROUVILLE E.S. 2 / LIMAY ALJ 2

Après rappel et non réception des rapports demandés,

La commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

D5-D DU 30/01/2022

54595.1 COIGNIERES F.C. 2 / VOISINS F.C. 3

Pris note du courrier de COIGNIERES demandant l'annulation de la décision de la commission ayant donné avertissement et amende.

La commission sanctionne l'équipe d'un avertissement et d'une amende de 30€. (journal 1698).

Il est possible de clôturer la feuille de match en cochant « **équipe visiteuse absente** » lors des signatures d'après match.

Cette option est prévue au cas où l'équipe serait partie sans signer la feuille de match ou refuserait de la signer et cette option ne signifie pas l'absence de l'équipe visiteuse au match.

Des formations FMI sont organisées en début de saison et ouvertes à tous les clubs, nous abordons ce sujet lors des sessions.

Nous pouvons organiser une formation si vous avez plusieurs personnes de votre club intéressées.

L'astreinte de la Ligue n'est prévue que pour les matches de ligue et n'aurait donc pas dû donner suite à votre appel.

Toutefois après vérification auprès de la LPIFF, compte tenu que la Ligue vous a donné une information erronée en vous demandant de réaliser une feuille papier, la commission décide d'annuler sa décision parue dans le journal 1698.

U18

D1-U DU 16/01/2022

51939.1 PLAISIROIS F.O. 1 / VERNEUIL FOOT 1

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La commission sanctionne l'équipe de PLAISIROIS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

D2-B DU 16/01/2022

54392.1 TRAPPES E.S. 2 / VOISINS F.C. 2

Après rappel et non réception des rapports demandés,

La commission sanctionne les deux équipes d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

U16

D4-B DU 30/01/2022

52744.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / PORT MARLY C.S. 1

Pris note du rapport de ROSNY. La feuille de match a bien été préparée par les deux clubs.

La commission décide de ne pas sanctionner.

D4-B DU 06/02/2022

52750.1 ROSNY S/SEINE C.S.M. 2 / HOUILLES A.C. 3

Pris note du rapport de ROSNY. La feuille de match a bien été préparée.

La commission décide de ne pas sanctionner.

D4-D DU 23/01/2022

52871.1 MONTIGNY LE BX AS 2 / MESNIL ST DENIS ASL 2

Pris note du rapport de MONTIGNY.

La commission sanctionne l'équipe de MESNIL ST DENIS d'une amende de 20€ (annexe 2 du RS du D.Y.F. non production d'un rapport demandé par une commission).

D4-A DU 22/01/2022

55513.1 VAUXOISE ES 1 / FONTENAY ST PERE AS 1

Pris note du rapport de VAUXOISE.

La commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORT

U14

D2-B DU 05/02/2022

53027.2 RAMBOUILLET YVELINES 1 / TRAPPES E.S. 2

La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non utilisation de la FMI.

D3-A DU 22/01/2022

53148.1 ACHERES C.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

RAPPEL : La commission demande aux deux clubs un rapport sur la non-utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

COUPE DES YVELINES

SENIORS

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 15h

59270.1	Trappes E.S. 2	-Mureaux O.F.C. Les 3
59271.1	Conflans F.C. 2	-Villennes Orgeval 1
59272.1	Voisins F.C. 1	-Marly Le Roi U.S. 2
59273.1	Plaisirois F.O. 1	-Chatou As 2

COUPE DU COMITÉ

SENIORS

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 15h

59274.1	Elancourt O.S.C. 2	-Houilles S.O.	2
59275.1	Voisins F.C. 2	-A.S. Bucheloise	2
59276.1	Neauphle-Pont. 3	-Verneuil Foot	2
59277.1	Vallee 78 F.C. 2	-Houilles A.C.	3

COUPE DES YVELINES

SENIORS À 11

1/4 DE FINALE

Samedi 19 Février 2022 à 18h

59318.1	Mantois 78 Fc 1	-Verneuil S/Seine Us	1
59319.1	Poissy As 1	-Sartrouville E.S.	1
59320.1	Chesnay 78 F.C. Le 1	-Montigny Le Bx As	1
59321.1	Buc Foot Ao 1	-Carrieres S/Seine Us	1

COUPE DES YVELINES

VETERANS

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 9h30

59282.1	Mezieres/Serbie 11	-Cellois Cs	11
59283.1	Guyancourt Es 11	-Plaisirois F.O.	11
59284.1	Banque France As 11	-St Arnoult F.C. 78	11
59285.1	Montesson U.S. 11	-Mantois 78 Fc	11

COUPE DU COMITÉ

VETERANS

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 9h30

59286.1	Guerville Arnouville 12	-Serbie/Mezieres	12
59287.1	Meulan C.N. 12	-Guyancourt Es	12
59288.1	Ent. Gally Mauldre 12	-Chambourcy Asm	12
59289.1	Carrieres S/Seine Us 12	-Houilles A.C.	12

COUPE DES YVELINES

CDM

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 9h30

59278.1	Poissy As 5	-Acheres Benfica A.P.	5
59279.1	Voisins F.C. 5	-Mesnil Le Roi A.S.	5
59280.1	Triel Ac 5	-Villiers Mahieu As	5
59281.1	Plaisir Portugais As 5	-Clayes Ss/Bois U.S.M	5

COUPE DES YVELINES

U18

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 13h

59298.1	Bailly Noisy Sfc 1	-Houilles A.C.	2
59299.1	Versailles 78 Fc 2	-Villennes Orgeval	1
59300.1	Lfc Magnanville 1	-Marly Le Roi U.S.	1
59301.1	Andresy F.C. 1	-Poissy As	2

COUPE DES YVELINES

U16

1/4 DE FINALE

Dimanche 20 Février 2022 à 13h

59302.1	Chatou As 1	-Houilles A.C.	1
59303.1	Etang St Nom Es 1	-Voisins F.C.	1
59304.1	Villennes Orgeval 1	-Versailles 78 Fc	3
59305.1	St Germain En Laye 1	-Bailly Noisy Sfc	1

COUPE DES YVELINES

U14

1/4 DE FINALE

Samedi 19 Février 2022 à 14h

59306.1	Carrieres S/Seine Us 1	-Bouafle/Flins Ent.	1
OU			
59307.1	Carrieres S/Seine Us 1	-Plaisirois F.O.	1
59308.1	Maurepas As 1	-Bailly Noisy Sfc	1
59309.1	Elancourt O.S.C. 1	-Houilles A.C.	2
59310.1	Lfc Magnanville 1	-Versailles 78 Fc 3	

COUPE DU COMITÉ

U14

1/4 DE FINALE

Samedi 19 Février 2022 à 14h

59311.1	Trappes E.S. 3	-Trappes E.S.	2
59312.1	Plaisirois F.O. 2	-Bouafle/Flins Ent.	2
59316.1	Bailly Noisy Sfc 2	-Conflans F.C.	2
59317.1	Versailles 78 Fc 5	-Versailles 78 Fc	4

COUPE DES YVELINES

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

1/4 DE FINALE

Lundi 21 Février 2022 à 20h

59294.1 Acheres C.S. 1 - Sartrouville F.C. 1
59295.1 Pecq Us Le 1 - Bailly Noisy 1
59296.1 Carrieres S/Seine Us 1 - Maurepas As 1
59297.1 Montigny Le Bx As 1 - Ovilloise 2

COUPE DES YVELINES

FUTSAL

1/4 DE FINALE

Semaine du 21 Février 2022

59290.1 Rosny S/Seine C.S.M. 1 - St Cyr Afc 1
59291.1 La Toile 2 - A.S.J.A 1
59292.1 Vecteur Sport 2 - Chatou Futsal Club 1
59293.1 C.B.P.S. 78 1 - La Cuatro Fc 1

COUPE DES YVELINES

SENIORS F À 8

1/4 DE FINALE

Samedi 12 Février 2022 à 16h ou 18h

59322.1 Voisins F.C. 1 -Guyancourt Es 1
59323.1 Beynes F.C. 1 -Bonnieres Freneuse 1
59324.1 Rambouillet Yvelines 1 -Houdanaise Region Fc 1
59325.1 Maurecourt F.C. 1 -Pecq Us Le 1

COUPE DES YVELINES

U18 F À 8

1/4 DE FINALE

Samedi 12 Février 2022 à 16h ou 18h

59326.1 Elancourt O.S.C. 1 - Fourqueux A.S 1
59327.1 Bailly Noisy Sfc 1 - Acheres C.S. 1
59328.1 St Arnoult U.S. 1 - Chanteloup Les V. Us 1
59329.1 Pecq Us Le 1 - Voisins F.C. 1

COUPE DES YVELINES

U15 F À 8

1/4 DE FINALE

Samedi 12 Février 2022 à 12h30 ou 14h

59330.1 Poissy As 2 -Guyancourt Es 1
OU
59331.1 Poissy As 2 -Vsci 1
59332.1 Houdanaise Region Fc 1 -St Arnoult U.S. 1
59333.1 Voisins F.C. 1 -Buc Foot Ao 1
59334.1 Elancourt O.S.C. 1 -Viroflay U.S.M. 1